

ment à vous remercier beaucoup de m'avoir honoré en me confiant le poste de président. Je tiens aussi à féliciter le vice-président de sa réélection.

Nous allons maintenant nous occuper sans plus tarder de la constitution du comité du programme. J'ai quelques propositions à vous soumettre. J'ai choisi six membres pour faire partie du comité du programme. Ce sont MM. Balcer, Herridge, Wylie, Fulford, Stick, Kirk et moi-même. S'il vous agrée, ces membres constitueront le sous-comité directeur. Nous pouvons peut-être décider aujourd'hui quel travail le comité du programme sera appelé à entreprendre à sa première réunion. Avez-vous quelques suggestions à faire ? Quand au programme, on m'avise qu'une proposition a été formulée lors de la dernière séance sous forme d'une résolution présentée par M. Herridge et conçue en ces termes : Il a été résolu que l'ordre du programme de ce Comité soit d'abord l'étude des amendements proposés par le directeur général des élections et ensuite l'étude des amendements proposés par des membres de ce Comité. Cette proposition a été agréée. Nous pourrions peut-être commencer maintenant en entendant le directeur général des élections, M. Castonguay, qui expliquera quelques-uns des amendements qu'il propose qu'on apporte à la Loi des élections. Vous avez la parole, monsieur Castonguay.

Nelson Castonguay, directeur général des élections, est appelé.

Le TÉMOIN : Monsieur le président et messieurs, ces amendements proposés ont été préparés sous forme de projet. Du côté gauche de chaque page se trouve l'amendement proposé et du côté droit de chaque page, l'article même de la Loi.

Le PRÉSIDENT : Si vous me permettez, je vois M. Cresthol ici, et on m'informe qu'il a une proposition à formuler. Je tiens à dire, monsieur Cresthol, que je n'en ai pas parlé avant parce que vous n'étiez pas présent. Quant au problème posé dans votre propre district électoral, nous en remettrons la discussion jusqu'à ce que nous ayons entendu M. Castonguay, puis si vous n'êtes pas présent, le secrétaire du Comité m'avisera de vous appeler. Veuillez continuer, monsieur Castonguay.

Le TÉMOIN : Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président, à ce que je viens de dire. J'ai essayé de fournir des notes explicatives qui, je l'espère, sont claires. Elles figurent sur le côté droit de la feuille. Je suis prêt à répondre à toutes questions ou à fournir toutes autres explications que vous désirez.

Depuis l'institution du dernier comité en 1950, nous avons reçu de la *Canadian Chamber of Commerce* une lettre comportant une proposition que nous avons signalée à l'attention du comité lors de la dernière session et qu'elle désirait porter de nouveau à l'attention de ce Comité. Je voudrais vous en communiquer la teneur, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, nous avons reçu de la *Canadian Chamber of Commerce* une lettre relative à certaines propositions qui ont trait à la Loi des élections. Si personne ne s'y oppose, je propose que cette lettre soit consignée dans le compte rendu.

M. MURPHY : Voudriez-vous en donner lecture, monsieur le président ?

Le PRÉSIDENT : Oui, elle a été adressée à M. E. A. Anglin, le directeur général adjoint des élections, Ottawa, Canada. La lettre est en date du 30 avril et se lit ainsi qu'il suit :